



## Pension alimentaire.

-----  
Par jmgob

Bonjour,

Je verse actuellement une pension pour mon fils de 20 ans , celle-ci a été fixée par le JAF il y 5 ans. Depuis ce temps la situation de mon fils à évolué car il est en apprentissage et touche un salaire (65% du smic). Puis-je demander une réévaluation de la pension ?

Est-ce qu'il est préférable de se faire accompagner par un avocat ?

Merci

cdt

-----  
Par jpgroussard

Bonsoir Jmgob,

c'est inutile de demander une réévaluation de la pension ou de se faire accompagné par un avocat si vous voulez donner plus.

Cdt

-----  
Par jmgob

Bonsoir

Non c'est une baisse de la pension que je souhaite faire car il touche un salaire.

Cdt